



discrimintion entre metiers pour un plan de départs volontaires

Par **lomic**, le **03/03/2012** à **16:51**

Bonjour,

Je suis dans une grande entreprise française qui a lancé une GPEC. Depuis quelques semaines, elle a ouvert à des possibilités de départ volontaires. Cependant, l'ensemble des salariés d'un même site ne sont pas concernés puisqu'il est ouvert qu'à certaines directions, qu'à certains métiers. En l'occurrence, mon collègue ingénieur développement peut partir dans le cadre du gpec alors que moi, acheteur je n'ai pas le droit de partir avec les mees conditions.

Ma société a-t-elle le droit de refuser de m'accorder les mêmes conditions de départ volontaire que mes collègues parce que nous ne faisons pas le même travail?

Merci d'avance pour votre réponse.

Lomic

Par **P.M.**, le **03/03/2012** à **19:20**

Bonjour,

Le principe même de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences fait qu'elle est fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de l'entreprise et donc chaque poste est différencié suivant cette gestion anticipative et préventive des ressources humaines...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...